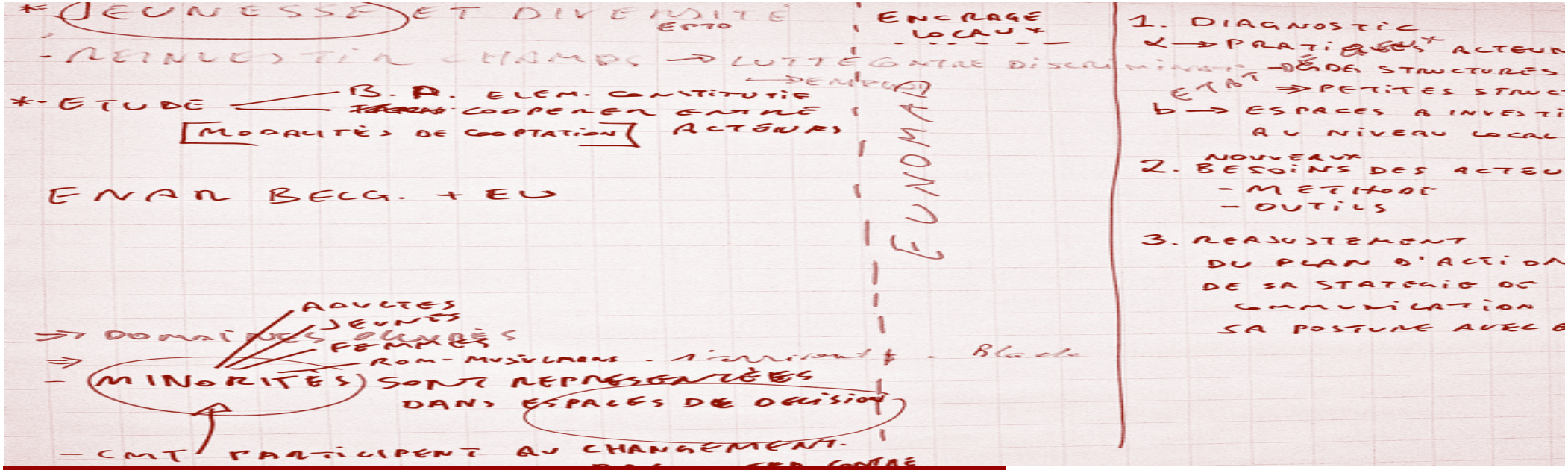

Vie associative migrante : une différence de traitement ?

Magali Ruttiens, stagiaire sociologue à l'IRFAM

Les associations de migrants font parler d'elles. Durant 2011-2012, deux initiatives vont à leur rencontre, se focalisent sur leurs besoins et cherchent à faire entendre leurs voix : l'un est le projet ENAR Relais Belgique (pour les détails méthodologiques voir la contribution d'Amoranitis et Manço dans ce volume, ainsi que Ruttiens, 2012) ; l'autre est le projet « Share » (sites.google.com/site/shareforumassociatif).

Reconnues, fédérées et représentées au sein du *Minderhedenforum* au nord du pays, les associations de migrants sont loin de faire le consensus en Fédération Wallonie Bruxelles. Si elles peuvent être considérées comme lieux de participation citoyenne, de ressourcement identitaire et de services à la communauté, particulièrement aux nouveaux arrivants ; elles sont décriées par ailleurs comme indésirables parce que « communautaristes ». Elles sont, comme toute association, ambivalentes dans leurs effets sur la société (Cattacin, 2007).

Vous avez dit « association de migrant » ?

« Associations/organisations d'immigrés », « issues de l'immigration », « ethniques », voire « communautaires »… les dénominations ne manquent pas. Pourtant, ces termes ne recouvrent pas toujours les mêmes réalités en termes de composition, d'activités et de public. Notre définition implique un critère de composition par des migrants soit avoir été créées et être toujours dirigées de manière significative (50 % des membres du CA par exemple) par des personnes immigrées ou issues de l'immigration, qu'elles soient naturalisées ou non (Manço, 2004). Nous ne prenons donc pas un critère de public ou d'activités, considérant que l'un ne va pas forcément avec ceux-là, bien qu'on puisse discerner différentes typologies au sein des associations de migrants (Gatugu, 2004). Cette définition reste bien sûr améliorable. On peut bien sûr se demander jusqu'à quel point on peut nommer une association de la sorte, par exemple jusqu'à quelle génération ? Quand cesse-t-elle d'être une association de migrants ? (Schrover et Vermeulen, 2005 ; Moya, 2005). Cette définition est révélatrice des différentes structures d'opportunités politiques en Belgique. La définition d'une association de migrants n'a évidemment rien de naturel ou de fixe. Elle varie selon les acteurs et peut ne pas recouper ou recouvrir les catégorisations « institutionnelles ». Ainsi, les associations que nous désignons par ce terme ne se perçoivent peut-être pas comme telles et/ou ne le sont pas par leur environnement.

La Communauté flamande, par exemple, reconnait celles-ci sous le terme de *zelforganisaties van migranten*, alors que du côté de la RW et de la FWB aucun texte légal n'y fait référence. Ces dénominations ou leur absence reflètent de façon plus large la manière dont les associations de migrants sont prises en compte, freinées ou au contraire stimulées, par leur environnement politique. De nombreux chercheurs ont utilisé le terme de « structure d'opportunité politique » (SOP) pour conceptualiser la question, soit : « *les dimensions de l'environnement politique – sans que celles-ci soient forcément formelles, permanentes ou nationales – qui découragent ou encouragent l'action collective* » (Fennema & Tillie, 2004 : 87).

A ce niveau, nous pouvons dire que la SOP du territoire francophone, concernant les associations de migrants, est caractérisée par l'absence de mécanismes de financement et de consultation spécifiques à celles-ci. Cette absence reflète un modèle d'intégration de type assimilationniste et méritocratique proche du modèle d'intégration français. Cette SOP contraste avec celle du côté flamand.

La Communauté flamande reconnait des fédérations et des associations de migrants via des mécanismes de financements spécifiques et de consultation comme le *Minderhedenforum*. Cette situation reflète au contraire un modèle d'intégration de type multiculturaliste proche du modèle d'intégration néerlandais (Charkaoui, 2004 ; Jacob et Rea, 2005 ; Rea, 2000). La situation bruxelloise est hybride profitant ainsi aux associations qui peuvent *« faire du shopping »* pour obtenir des fonds et choisir stratégiquement différentes formes de mobilisation collective (Jacobs et Swyngedouw, 2006, 137).

La parole aux associations de migrants

Qu'en est-il au niveau du vécu des associations de migrants ? Comment vivent-elles leur quotidien ? Quels besoins perçoivent-elles ? Sont-elles intéressées par la constitution d'un réseau/fédération/plateforme d'associations de migrants ? Le projet ENAR Relais Belgique partait du postulat que les acteurs associatifs migrants étaient souvent exclus des financements et de la participation aux décisions politiques. Qu'en pensent les intéressées ?

Il faut d'emblée souligner que très peu d'associations ont une vision aussi politique de la question. Très peu disent faire du plaidoyer ou encore ont des revendications par rapport aux politiques en matière d'immigration et une connaissance des institutions avec lesquelles elles sont en contact, hormis les appels à projets (plans locaux d'intégration, missions et rôles des centres régionaux d'intégration, etc.). Toutefois, quelques-unes se démarquent. Celles-ci sont souvent plus anciennes, plus consolidées ou encore – parce qu'en contact avec d'autres associations à travers la Belgique – conscientes qu'en Flandre, les financements et les rapports avec les centres « reconnus » se passent différemment. La plupart reconnaissent cependant que, vu leurs bénévolats, leurs ressources actuelles financières et humaines, ne serait-ce que la représentation dans une structure de consultation, la participation à une formation ou le partenariat avec, par exemple, le CRI de la localité, s'avèrent compliquées.

Le découragement gagne certaines : *« On tient pour le moment sans subsides, mais on ne sait pas pour combien de temps. »* Les refus aux appels à projets sont un thème récurrent. Beaucoup d'associations pointent l'absence de motifs aux refus de financement et donc l'absence d'amélioration possible quand on est déjà passé par le CRI pour remplir le projet. Quand elles arrivent à obtenir un motif de refus, elles ne les comprennent pas toujours. Face aux multiples obstacles au financement qui sont perçus comme un lourd investissement pour un faible rendu et/ou une perte d'autonomie, certains préfèrent ne plus répondre aux appels à projets et se financer eux-mêmes en faisant appel à leurs membres. D'autres, rares, ont accès à une aide de l'Etat d'origine.

Certaines associations pensent que derrière ces refus se cache une discrimination liée à leur origine. Un responsable d'une association aujourd'hui reconnue et financée de façon structurelle nous expliquait son sentiment de devoir être « impeccable », « à la hauteur » parce que « *quand on est étranger, il faut montrer que vous êtes le meilleur, deux fois plus que le Belge* ». Il nous raconte l'histoire de son association en termes de « parcours du combattant ». De fait, ce responsable, en stratège, trouve des alliés à la RW, à la FWB lorsqu'il rencontre un blocage au niveau local.

Il se rend aux réunions des partis politiques, des communes, des provinces. Il envoie des cartes postales aux élus locaux pour les fêtes de fin d'année. Il mobilise toutes ses relations face à un problème. En somme, il se rend « visible » pour transformer son identité d'étranger en personne connue de tous de façon positive. C'est en quelque sorte, face un sentiment de discrimination, une stratégie de reconversion du stigmate où le vécu de la discrimination devient au contraire un carburant (Jovelin, 2006). Toutefois, sa maîtrise de la langue française, sa capacité à faire un prêt en attendant un financement et à mobiliser des responsables politiques ne sont pas l'apanage de tous. Certains restent dans l'attente d'une réponse à venir.

Face à ces difficultés, beaucoup d'associations perçoivent qu'elles ont des intérêts communs et donc intérêt à se faire entendre d'une voix commune au sein d'un réseau. Toutefois, ce serait sans compter le contexte de manque de ressources (économiques, humaines) qui entravent la participation à des structures collectives, mais aussi le contexte de concurrence et de fragmentation des associations du fait de tensions entre différents groupes d'appartenance qui nous ont été rapportées presque systématiquement.

Ces difficultés sont-elles spécifiques aux migrants ?

Toutefois, pour certains participants non migrants à l'initiative de consultation ENAR, toutes les associations rencontrent de telles difficultés, surtout les petites et/ou les débutantes : « *l'associatif, c'est une histoire de motivation* », « *Tout dépend du travail et de la qualité du projet* », « *Le parcours du combattant, c'est un peu la même chose pour tout le monde* ». Ces remises en cause sont légitimes. De fait, quelles preuves avons-nous d'une discrimination ou plutôt d'une différence de traitement des associations de migrants par rapport à d'autres ? Le sont-elles indirectement, c'est-à-dire du fait du fonctionnement routinier des institutions de financement, de coordination et de consultation ?

Il faut dire que les preuves en matière de discriminations sont en général difficiles à obtenir, en particulier quand la catégorie dont on veut prouver la discrimination ne fait pas partie des statistiques en tant que telles. A ce titre, une approche comparative des financements rencontrerait plusieurs écueils dont le premier est le repérage des associations de migrants au sein des listings ce qui supposerait un dépouillage systématique du Moniteur belge pour chaque association où la nationalité ou l'origine ne sont pas toujours identifiables. Il faudrait également comparer les différences entre catégories « toute chose étant égale par ailleurs », alors que de telles informations sur les caractéristiques des associations ne sont pas présentes dans les bases de données de financement. S'il est possible de montrer des écarts entre des groupes cibles, ceux-ci ne suffisent pas toujours puisqu'il faut contrôler les variables susceptibles d'expliquer les résultats observés de façon à faire apparaître l'effet propre d'une éventuelle discrimination.

Une approche comparative sur base de récits de parcours associatif migrant et belge serait donc plus pertinente, si elle prend en compte la diversité au sein de celles-ci (en termes d'ancienneté, de domaine d'activités, de sources de financement, de perception de leurs actions). A ce titre, l'étude de cas de Virginie Marchal (voir sa contribution dans ce numéro) sur des initiatives de développement social (ILDS) en Province de Namur nous donne une série d'éléments sur les clivages qui peuvent exister entre ce qu'elle qualifie d'ILDS « communautaires », dune part et d'autre part, les ILDS « de type social, socioculturel ou d'insertion socioprofessionnelle ». Le « déclivage » des premières serait une source de méfiance de la part des autorités publiques, de sorte qu'elles ne seraient pas reconnues comme interlocuteurs au même titre que les IDLS de type social…

Prendre en compte leur « définition de la situation »

A l'instar de Jovelin (2006), nous pensons que ce vécu de la discrimination implique de prendre en compte la construction de l'identité et de l'estime de soi dans ses interactions aux autres et les répercussions sur les actions de l'individu. L'auteur montre ainsi comment le vécu de la discrimination peut entraîner différentes réactions comme le passage à l'acte, l'autodiscrimination, une extrême sensibilité, des réorientations de son projet personnel ou encore une reconversion du stigmate.

Même en dehors de preuves, il me semble déjà important de prendre en compte le fait que certains acteurs associatifs migrants se sentent discriminés ou encore que certains préfèrent arrêter de répondre aux appels à projets. En d'autres termes, il faut partir de leur définition de la situation, car, en citant Merton, « *quand les hommes considèrent certaines situations comme réelles, elles sont réelles dans leurs conséquences* ». Ce vécu de discrimination par certains acteurs est déjà révélateur d'un déficit d'information (où dois-je me diriger pour mettre en place mon projet ? comment puis-je le valoriser ?) et d'explication (pourquoi mon projet est-il refusé ? Les motifs sont-ils valables ? Comment puis-je m'améliorer en l'absence de tels motifs ou si je ne les considère pas comme valables ?).

ECRE et IRFAM, deux « entrepreneurs de protestation »

Face à la question de la reconnaissance des associations de migrants, deux acteurs se sont mobilisés à travers la mise en place de projets, soit ECRE *(European Council on Refugees and Exiles)* avec le projet « *Share* » et l'IRFAM avec le projet ENAR Relais Belgique, tous deux en lien avec de nombreux partenaires. Nous pourrions les qualifier d'« entrepreneurs de protestation », celui qui « *joue sans qu'on puisse trouver un intérêt matériel immédiat à son engagement, le rôle de porte-parole et d'organisateur d'un SMO* [Social Mouvement Organisation]*, apportant de l'extérieur un savoir-faire, des réseaux, une logistique que tel groupe latent – parce que trop atomisé, désarmé culturellement, stigmatisé – ne parvient pas à construire à partir de ses ressources propres* » (Neveu, 2005, 53). Ils insistent sur, d'une part, les difficultés spécifiques des associations de migrants et d'autre part, leurs apports spécifiques du fait de leurs expériences migratoires qui peut être mobilisée en compétence et en savoir (faire et être).

Pour la responsable d'ECRE, il y aurait besoin d'un travail de traduction, car la façon dont sont considérées l'intégration et les migrations serait « rétrograde ». Ce qu'elle entend par là, c'est l'incompréhension d'un parcours collectif d'intégration. Pour les responsables politiques et paraétatiques qu'elle a rencontrés, l'intégration serait uniquement un parcours individuel et les regroupements de migrants seraient une menace de repli et de fragmentation. Or, elle considère que si on aide à « *dynamiser la communauté, celle-ci s'ouvre* ». Elle constate donc le manque de connaissance et d'expertise sur ce sujet et le besoin d'une traduction de celui-ci envers le politique. Ainsi, ce que cette responsable pointe, c'est le manque d'ouverture de la « structure d'opportunité politique » par rapport à d'autres situations existantes (le *Minderhedenforum,* le *British Refugee Council*) et la non-compréhension d'une intégration collective des migrants à travers leurs organisations.

Pour l'IRFAM, les associations de migrants sont également un lieu privilégié de participation et de services à la société. Celles-ci ne seraient pas assez consultées et soutenues pour se faire à cause de trois raisons :

- *méthodologique* : un manque de professionnalisation, un manque de maîtrise de la langue française, du système et de la culture du pays d'accueil (les enjeux autour de la laïcité par exemple) ;
- *philosophique* : une méfiance vis-à-vis des initiatives ne rentrant pas dans le projet d'assimilation et de normalisation de l'Etat, c'est-à-dire des initiatives insistant sur la culture et la religion du groupe d'appartenance ;
- *politique* : à cause du clientélisme et la cooptation dans les piliers reconnus.

Reconnaissance et redistribution

La reconnaissance défendue par ces acteurs implique à la fois de considérer ces associations de migrants comme des interlocuteurs légitimes sur les questions qui les touchent, mais aussi comme des acteurs à soutenir par une meilleure redistribution des financements attribués par l'Etat. Reconnaissance et redistribution sont donc bien ici les deux faces d'une même pièce, rejoignant les arguments de Fraser (2004). Les enjeux autour des associations de migrants et leur reconnaissance sont une porte d'entrée intéressante dans la sociologie des migrations, car ils nous permettent de saisir de quelle façon la question de l'étranger, le migrant, l'immigré ou encore l'Autre, en fonction de la dénomination choisie, est traitée par les autorités publiques, mais également d'autres acteurs gravitant autour d'elles. Deux questions sont importantes pour le sociologue :

- D'une part, pourquoi les reconnaître ? Qu'est-ce qui peut prétendre légitimement à une telle reconnaissance ? Cette question soulève des enjeux moraux, éthiques et philosophiques auxquels le sociologue critique à tout autant à dire.
- D'autre part, comment sont ou seront-elles reconnues ? Cette question implique une analyse de la reconnaissance comme un processus à deux dimensions : « *D'une part, l'effet de transformation de la définition des groupes sociaux, du sens donné aux différentes catégories par les groupes qui leur sont extérieurs ; d'autre part, l'effet de transformation de l'identification, c'est-à-dire de la signification donnée par les membres d'un groupe au groupe lui-même* » (Lamont et Bail, 2005).

Concernant ce processus de reconnaissance, il semble que ECRE et l'IRFAM comme initiateurs respectivement des projets « Share » et ENAR Relais Belgique jouent les rôles d'« agents de reconnaissance » à la fois par l'interpellation et la mise à l'agenda du politique, mais également par la mobilisation des associations de migrants autour d'une identité commune, d'enjeux de société communs face à des interlocuteurs politiques… soit les trois principes de la mobilisation (identité, totalité et opposition) de Touraine (1978). Sans de tels processus externes et internes aux associations de migrants, on pourra difficilement voir la mise en place d'un dialogue structuré entre associations de migrants et politiques en Wallonie et à Bruxelles. Encore faut-il que ces initiatives fédératrices se fédèrent entre elles, allant au-delà de la concurrence, de la fragmentation et de la politisation du monde associatif francophone belge.

CATTACIN, S. (2007). *Migration et organisation. La vie associative des migrants – une exploration de leur rôle et développement en Europe occidentale*. Genève et Neufchâtel : Département de sociologie/SFM.

CHARKAOUI, N. (2004). « La vie associative des migrants, quelles (re)connaissances en Flandre ? L'exemple du 'Forum' » dans GATUGU, J., MANÇO, A. & AMORANITIS, S. (éds) (2004).

FENNEMA, M. & TILLIE, J. (2004) « Do Immigrant Policies Matter? Ethnic Civic Communities and Immigrant Policies in Amsterdam, Liege and Zurich », PENNINX, R., KRAAL, K., MARTINIELLO, M. & VERTOVEC, S. (dir.), *Citizenship in European Cities: Immigrants, Local Politics, and Integration Policies*, Aldershot-Burlington: Ashgate, 85-106.

FRASER, N. (2004). « Justice sociale, redistribution et reconnaissance », *Revue du MAUSS, 1*(23), 152-164.

GATUGU, J. (2004) « Associations issues de l'immigration en Belgique : définition, typologie, enjeux, problématiques » dans GATUGU, J., MANÇO, A. & AMORANITIS, S. (éds) (2004).

GATUGU, J., MANÇO, A. & AMORANITIS, S. (éds). (2004). *La vie associative des migrants : quelles (re)connaissances ? Réponses européennes et canadiennes*, Paris, Turin, Budapest : L'Harmattan.

JACOB, D. & REA, A. (2005). « Construction et importation des classements ethniques : Allochtones et immigrés aux Pays-Bas et en Belgique », *Revue européenne des migrations internationales, 21*(2). En ligne : remi.revues.org/2487.

JACOBS, D. & SWYNGEDOUW, M. (2006). « La vie associative marocaine et turque de la Région de Bruxelles-Capitale » dans KHADER, B., MARTINIELLO, M., REA, A., TIMMERMAN, C. (éds.) *Penser l'immigration et l'intégration autrement : une initiative belge interuniversitaire*. Bruxelles : Bruylant.

JOVELIN, E. (2006) « Vivre la discrimination, vivre la différence » SAÏDI, H. (2006). *Discriminations et mémoires, quelles histoires ?*, Lille : Geai bleu, 19-44.

LAMONT, M. & BAIL, C. A. (2005). « Sur les frontières de la reconnaissance », *Revue européenne des migrations internationales*, *21*(2), URL: remi.revues.org/2489.

MANÇO, A. « La vie associative des communautés issues de l'immigration en Wallonie et à Bruxelles : enquête sur les relations avec les autorités politiques et administratives » dans GATUGU, J., MANÇO, A. & AMORANITIS, S. (éds) (2004).

MOYA, J. C. (2005). «Immigrants and Associations: A Global and Historical Perspective», *Journal of Ethnic and Migration Studies*, *31* (5), 823-832.

NEVEU, E. (2005). *Sociologie des mouvements sociaux*. Paris : La découverte.

REA, A. « Les politiques publiques et les associations immigrées », REA, A. & BEN MOHAMMED, N. (2000). *Politique multiculturelle et modes de citoyenneté à Bruxelles*. Rapport final, Recherche effectuée à la demande de la Région de Bruxelles-Capitale. En ligne : www.ulb.ac.be/socio/germe/documentsenligne/polmult1.pdf.

RUTTIENS, M. (2012). *Discrimination versus pro-diversité, la parole aux associations de migrants en Wallonie*. Rapport de stage en recherche et intervention sociale auprès de l'IRFAM, Liège. Disponible sur demande à magali.ruttiens@gmail.com.

SCHROVER, M. & VERMEULEN, F. (2005). « Immigrant Organisations », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, *31* (5), 823-832.

TOURAINE, A. (1978). *La Voix et le Regard*. Paris : Seuil.